

# USA Procès-Verbal Assemblée Extraordinaire du 12 octobre 2021

## Ordre du jour

- **Lotos : organisation en fonction des restrictions de l'OFSP.**  
**Rapports sur les résultats des deux 1<sup>er</sup> lotos de la saison 2021/2022**  
**Mise en consultation et prise de position quant à une modification du règlement des lotos du 2 juillet 2015 (selon les statuts de l'USA)**

Le Président Robert Schick ouvre la séance, il est 20h25. La convocation a été adressée aux 45 sociétés affiliées à l'USA, en date du 6 octobre 2021.

Sociétés présentes : 29

Sociétés excusées : 5 La Cécilienne, Ecurie des Lions, La Ludothèque, La Paroisse d'Attalens, L'Union Ouvrière.

Sociétés absentes : 11 Association des Eleveurs, Chapelle de Bosonnens, Club des Lutteurs, Club des Supporters du FCA, De Cour à Jardin, SDA Développement d'Attalens, FC Attalens, Groupe Scouts Veveyse, Hockey-Club Veveyse, Jeunesse d'Attalens, SPOLOE.

Avant de donner la parole à l'assemblée et d'ouvrir les discussions, le Président donne les résultats financiers des deux derniers lotos qui ont pu se dérouler. Ceux-ci s'étant soldés par d'importantes pertes, pertes compensées aux sociétés par le fond de réserve lotos.

Dans une séance de comité de l'USA qui s'était tenue avant la dite assemblée, des questions ont été débattues et des positions ont été prises par le comité, quant au futur des lotos. Ces questions et décisions sont soumises à l'assemblée par le Président, Ce sont :

1. Au vu des résultats financiers des deux derniers lotos, l'USA ne pourra plus assurer les Fr. 2000.- afin de combler les pertes.
2. Doit-on diminuer les séries de jeu avec abonnement et passer de 21 à 20 séries, d'où une économie de Fr. 250.- ?
3. Doit-on supprimer les Fr. 200.- des 1<sup>ers</sup> cartons des séries 5 et 15 et ne mettre que Fr. 100.-, d'où une économie de Fr. 200.-
4. Doit-on supprimer les Fr. 500.- des 1ers cartons des séries 10 et 21 et ne mettre que Fr. 200.- d'où une économie de Fr. 600.-
5. Doit-on annuler les lotos programmés aux mois d'octobre, novembre et décembre 2021 ?

La parole est alors donnée à l'assemblée qui selon les dires du Président devra décider à la majorité des membres présents.

### **Au final, l'assemblée décide :**

Point 1 : De passer de Fr. 2000.- à Fr. 500.-

Point 2 : Les 21 séries de jeu sont maintenues, y compris les séries spéciales Dynamite, Monaco, le Jackpot et le ticket Okay.

Point 3 : Les 1ers cartons des séries 5 et 15 se monteront à Fr. 100.-

Point 4 : Les 1ers cartons des séries 10 et 21 se monteront à Fr. 200.-

Point 5 : Les lotos programmés aux mois d'octobre, novembre, décembre 2021 sont annulés

Pour conclure le chapitre loto, le Président demande aux sociétés présentes que : si elles envisagent de maintenir ou d'annuler leurs lotos en 2022, de bien vouloir l'en informer à temps voulu. Il précise également que la demande d'organiser un loto est à adresser à la Préfecture un mois à l'avance et que le formulaire peut être chargé sur le site : [www.usattalens.ch](http://www.usattalens.ch).

Une annonce dans les journaux fera part de l'annulation des lotos des mois d'octobre, novembre et décembre 2021 et que la reprise est prévue en janvier 2022 pour autant que la pandémie du Covid nous le permette.

Dans les divers, Jean-Paul Perroud, trésorier de l'USA informe l'assemblée qu'il mettra fin à son mandat de caissier de l'USA et ce, après l'assemblée générale prévue en juillet 2022.

La séance est levée à 21h30